

Direction du développement territorial

Direction du développement territorial

Planifier le territoire wallon

La Direction du développement territorial a pour mission principale d'assurer la gestion des outils d'aménagement au niveau régional : à savoir, le Schéma de développement de l'espace régional - Schéma de développement territorial dans le Code du Développement territorial - et les plans de secteur.

Pour ce qui est du Schéma de développement territorial (SDT), dont l'élaboration est actuellement en cours, la direction a pour mission de coordonner l'ensemble des travaux liés au processus, de l'analyse contextuelle à l'établissement de la stratégie et au suivi de la mise en œuvre du Schéma. En ce qui concerne les plans de secteur, la direction gère les révisions de ces plans (à l'exception des dossiers explicitement confiés à la Cellule de Développement territorial par le Gouvernement), tant quant au fond (analyse des dossiers, examen des études d'incidences, établissement des arrêtés), qu'en termes de procédures (organisation des enquêtes publiques, participation aux réunions d'information et de concertation, consultation transfrontalière, etc.).

Elle rend des avis au regard des plans de secteur (sur les schémas de structure communaux, les plans communaux d'aménagement révisionnels, certains permis dérogatoires, etc.) ou relatifs à ces plans (repérages certifiés, historiques d'affectations, demandes privées de changement d'affectation). Elle contribue à l'établissement des bases de données relatives aux plans de secteur, contribue à l'adaptation de la couverture vectorielle de ces plans et participe aux réflexions sur l'évolution des outils de l'aménagement régional.

La direction contribue, à une échelle supra-régionale, à l'établissement des documents de planification territoriale stratégique et à la coopération en aménagement du territoire au niveau de l'Union européenne (GT Cohésion territoriale et questions urbaines, programme européen ESPON) et du Conseil de l'Europe (volet Convention européenne du paysage), des territoires transrégionaux (Grande Région et Bénélux notamment) et des enceintes de consultation/coopération territoriale transfrontalières.

Elle participe aux initiatives menées en vue du développement de documents de planification territoriale stratégique à l'échelle supra-communale et, dans ce registre, aux travaux de la plateforme d'intelligence territoriale wallonne.

Elle initie et assure le suivi d'études en rapport avec ses missions (notamment les travaux de la CPDT).

Directrice a.i. : [Claire Vanschepdael](#)

Rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Namur (Jambes)

Tél. : 081 32 26 00

Informations complémentaires ...

- [Organigramme du Département Aménagement du territoire et Urbanisme](#)
- [Direction de l'aménagement opérationnel](#)
- [Direction juridique, des recours et du contentieux](#)
- [Direction de l'urbanisme et de l'architecture](#)
- [Direction de l'aménagement local](#)
- [Direction de la Gestion des Informations Territoriales](#)